Outre l'hypothèse de la page précédente, on peut évoquer le cas d'un accidenté conduit à un hôpital par des personnes très peu scrupuleuses lui ayant auparavant subtilisé son téléphone portable et plusieurs documents desquels sa CNI.

## 2 - 2 Perfectionnement

Il importe de souligner d'emblée que le présent projet a été conçu de sorte qu'en le réalisant, l'identification des clients d'**Orange Money Cameroun** et de **MTN Mobile Money Cameroun**, ne soit plus problématique ; et qu'il soit ainsi enclenché une lutte incomparable (spontanée et latente) contre l'insécurité au Cameroun.

Eu égard à ce qui précède, il sera incontestablement judicieux de s'assurer la collaboration de la Police, en vue de la réalisation de la présente initiative. En clair, la Police dispose non seulement d'un personnel compétent en matière d'identification des personnes, mais aussi du matériel adéquat, s'agissant, entre autres, des toises. Pour tout dire, la solution ici proposée repose sur une collaboration devant exister entre, d'une part **Orange Money Cameroun** et **MTN Mobile Money Cameroun** ; et d'autre part la Police.

Un client quelconque dont le compte sera bloqué ou ayant oublié son code PIN, devra d'abord obtenir, en se rendant à un Commissariat de Police, un **« Certificat d'Identité »** qu'on lui demandera dans une agence **Orange** ou **MTN**.

On pourra demander à tout client (**Orange** ou **MTN**) de désigner tout au moins un témoin, c'est-à-dire un client qui, tout comme lui-même, recevra un SMS, chaque fois que son compte sera bloqué. Les témoins devront être des proches, des amis, etc... Chaque **« Certificat d'Identité »** portera la date et l'heure du blocage ayant été l'objet de la demande du Certificat. Il sera demandé à chaque témoin, soit par téléphone, soit dans un Commissariat de Police ou bien dans une agence **Orange** ou **MTN**, d'aider, entre autres, à l'identification du client qui l'aura désigné longtemps auparavant.

## 3 - Quelques remarques

Il pourra être superflu de rectifier le tir, quant à un inconvénient mis en évidence dans ce document : l'affichage des soldes, après les dépôts, les retraits, etc.

Demander à un client la date de création de son compte, est une question capitale mais qui n'est pour ainsi dire jamais posée, et pour cause ! Il sera presque toujours très difficile, voire impossible de répondre avec exactitude à cette question. Qu'à cela ne tienne, l'instigateur du rapt évoqué dans ce document, aura réponse à tout...

L'enregistrement des **Numéros de Récupération**, recommandé par **Orange Money Cameroun** et **MTN Mobile Money Cameroun** à leurs clients, en vue d'une réinitialisation facile de leurs codes secrets (codes PIN) en cas d'oubli, est une solution mi-figue, mi-raisin ne remettant par ailleurs pas en cause la nécessité d'instituer au Cameroun, le **« Certificat d'Identité »** qui est un concept inédit. Pour démontrer cela, on peut invoquer deux cas :

1) Cas indicatif des actes de filouterie dont seront à l'abri les clients, dans le contexte du **« Certificat d'Identité »**.

- Un adolescent récalcitrant qui ayant eu l'intuition que le **Numéro de Récupération** de son père est l'un de ses numéros mobiles, décide, après découverte du pot aux roses, d'attendre patiemment le jour où son père oubliera ses téléphones portables chez eux, ce qui lui offrira l'occasion de faire sans difficulté et en hâte un retrait d'argent pouvant être très important. A cet effet, il n'aura qu'à retirer de l'un des téléphones de son père, la carte SIM qui lui sera utile...